

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2060)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 67

présenté par
Mme Errante, rapporteure

ARTICLE 16

A l'alinéa 1, substituer aux mots : « conforme aux exigences », les mots : « en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.